

## 12 Mai – Journée Internationale des Infirmières

L'activité dans nos secteurs demande grand nombre de qualités humaines et professionnelles. Pour cette 56<sup>ème</sup> journée internationale des infirmières (et bien entendu des infirmiers) nous souhaitons faire un petit focus sur cette profession.

La profession d'infirmier n'a plus à prouver le caractère indispensable de ses compétences. Elle doit, au quotidien, faire face à toutes les situations médicales, chirurgicales, psychiatriques.

L'avenir du monde hospitalier en soins publics, privés, EHPAD, soins à domicile, social et médico-social place ce métier au centre des activités de nos secteurs. Son devenir est à construire sur des bases neutres de toutes pressions.



Nous pouvons remercier Florence NIGHTINGALE<sup>1</sup>, mais plus proche de nous Marie-Madeleine DIENESCH<sup>2</sup> pour leur accompagnement, le développement des formations (aujourd'hui en 3 années) avec un niveau d'étude pour la France de Bac+3.

En 2021, les infirmiers sont confinés à exercer leur métier avec toujours plus d'actes, et moins de personnels toutes catégories confondues.

Nous pouvons dire que les établissements de santé sont maintenus sous extrême tension par les politiques gouvernementales successives depuis plusieurs décennies ...

Ce n'est pas le Ségur de la Santé qui, à lui seul, relèvera les défis tels que l'emploi, les formations, les salaires, le développement individuel des compétences des IDE, et IDE spécialisés.

De plus, il est anormal, voire dangereux qu'il n'y ait pas de ratios (professionnel) par unité de soins pour chaque activité, seules certaines d'entre elles en dispose.

La **CFTC** réaffirme la nécessité du travail en équipe en privilégiant les échanges pluridisciplinaires, les partages d'informations, une meilleure prise en charge du patient, et une organisation du travail respectueuse de chacun, sous l'œil vigilant et nécessairement bienveillant du cadre.

Pour la **CFTC**, la Formation est un levier essentiel, elle doit faire partie des investissements prioritaires. Actuellement les fonds dédiés à la formation sont insuffisants. Une vraie politique de formation doit vivre sur le lieu de travail et être préparée en concertation avec les représentants du personnel.

<sup>1</sup> Infirmière britannique, pionnière des soins infirmiers modernes (1820 – 1910)

<sup>2</sup> Femme Politique Française - une des premières femmes députées de l'histoire française (1914-1998)

La **CFTC** exige le respect des temps de repos, de congés, et réaffirme le droit à la vie privée. Trop de professionnels sont encore rappelés incessamment par manque de personnel au risque de les voir craquer.

La **CFTC** demande la révision du code de déontologie, mis en place par l'ordre infirmier et qui s'est substitué aux règles professionnelles figurant dans le Code de la santé.

La **CFTC**, exclue du Ségur de la Santé, ne peut se satisfaire de l'évolution générale des revenus. Ex : Les salariés et agents exerçant dans le secteur social et médico-social restent à ce jour les grands oubliés des mesures du Ségur.

La **CFTC** déplore, encore aujourd'hui, qu'en France aucune mesure concrète ne soit prise concernant la démographie infirmière afin de permettre de rétablir toutes les règles de base de la Profession. Les temps d'échange avec le patient, de même que les temps de transmission, tous deux indispensables à la qualité et à la sécurité des soins. Ces temps font partie intégrante du travail d'infirmier et doivent être reconnus comme tels.

Certains infirmiers quittent la profession, n'y retrouvant plus ses valeurs essentielles.

---

*La profession infirmière, selon la **CFTC**, doit rester noble et conserver toutes ses valeurs primaires qui sont l'essence même de cette profession basée sur l'humain.*

---

La **CFTC** exige une prise en compte par les instances statutaires de chaque établissement, des sujets suivants :

- La **Qualité de Vie au Travail** souvent délaissée par manque de personnel,
- L'**organisation du travail délétère** et des temps de vie personnelle non respectés (Congés, Repos, Récupération, ...),
- La **répartition de la charge de travail**,
- La **qualité et la sécurité des soins**,

Pour la **CFTC**, nos représentants doivent s'emparer de ces thématiques afin de permettre à l'ensemble des professionnels d'exercer au mieux leur profession.

La **CFTC** est et sera vigilante sur tous les points d'évolution négociés, pourvu qu'ils soient porteurs du sens de l'humain.

### **VOS CONTACTS CFTC :**

**Hélène MIKA**, Membre du Bureau Fédéral      Tél. : 06.43.06.75.62  
**Patrick MERCIER**, Président                      Tél. : 06.19.99.35.33  
**Frédéric FISCHBACH**, Secrétaire Général      Tél. : 06.62.06.63.45

✉ : mika.helene1@hotmail.fr  
✉ : pmercier@cftc-santesociaux.fr  
✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr